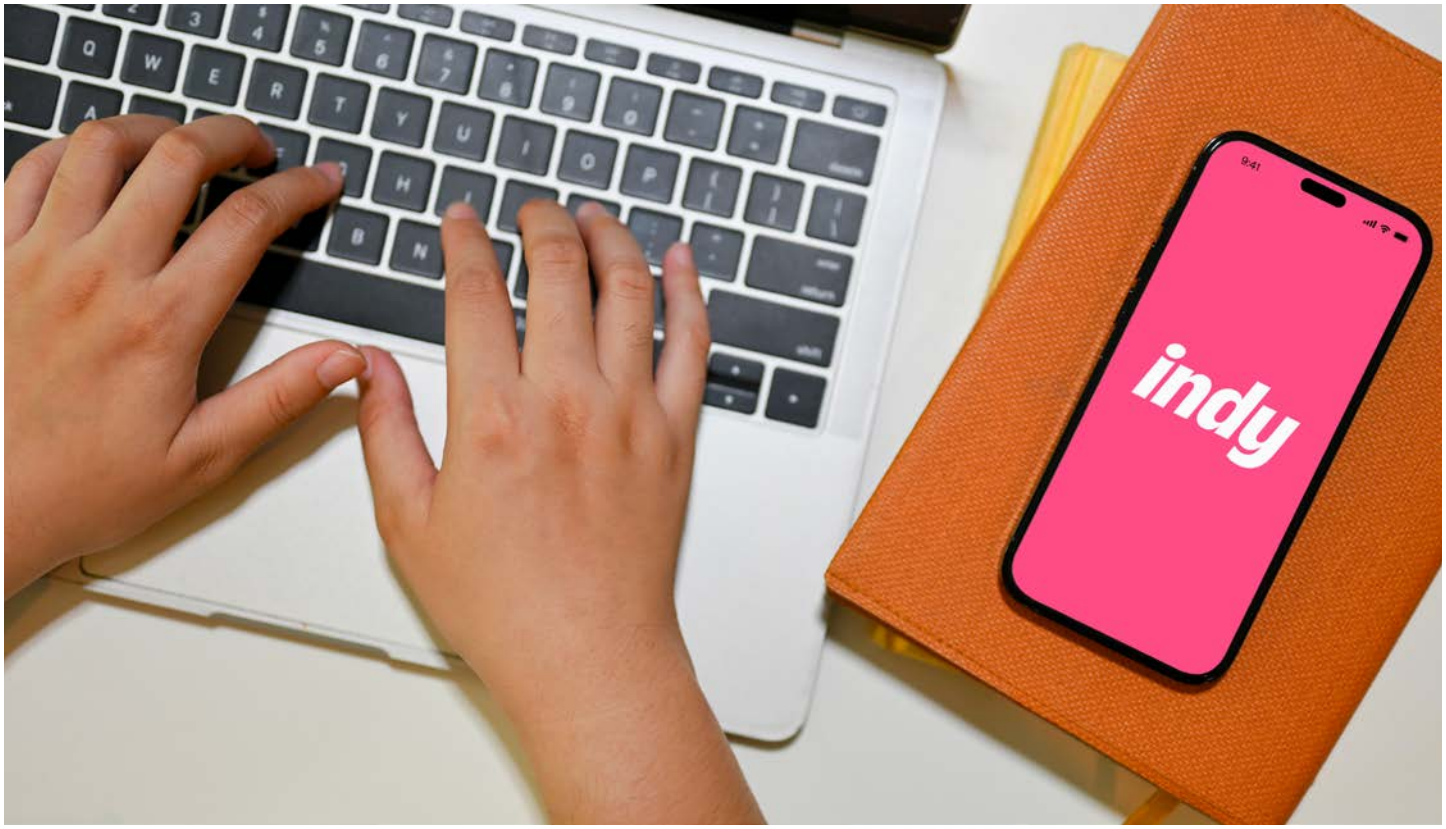

La fintech lyonnaise Indy assure comptabiliser plus de 300.000 utilisateurs sur sa plateforme agréée par la DGFiP pour la facture électronique. INDY

SERVICE

Facturation électronique : le lyonnais Indy surfe sur la réforme

Entrée en vigueur ce 1er septembre, la réforme de la facture électronique se déploiera dans toutes les entreprises assujetties à la TVA, quelle que soit leur taille, d'ici à 2027. Agréée depuis mars 2026, la plateforme de la fintech lyonnaise Indy a vu le nombre d'inscrits grimper en août.

ANNE TAFFIN

Initialement prévue pour juillet 2024, la réforme de la facturation électronique est entrée en vigueur ce 1er septembre pour les grands groupes. Ce jour de rentrée scolaire pour les élèves marque le début de la mise en application de ce dispositif qui devrait s'étaler jusqu'à 2027 pour les autres acteurs économiques (PME, TPE, micro-entreprises).

« Les entreprises vont devoir émettre et recevoir des factures électroniques. La réforme se fera en deux temps. Dans ce premier volet, toutes les entreprises doivent choisir une plateforme agréée pour recevoir leurs factures. Dans un an, elles devront toutes pouvoir émettre leurs factures via une plateforme », détaille Adrien Le Roy, VP Marketing d'Indy, fintech lyonnaise. A l'heure actuelle, seuls les grands groupes et les ETI sont concernés par ce deuxième volet.

La direction générale des finances publiques (DGFiP) a agréé plus de 150 plateformes qui proposent ce service de facturation électronique. C'est le cas de la fintech lyonnaise Indy, une solution de comptabilité en ligne, de compte professionnel et de facturation destinée aux indépendants et aux entrepreneurs.

Trois milliards d'euros de TVA visés par l'Etat

Exit les factures au format papier ou PDF, désormais celles-ci devront être émises dans un format normé qui facilitera leur transit entre les plateformes agréées, explique Adrien Le Roy. Seules les informations relatives à la TVA seront envoyées à l'administration.

Souhaité par le gouvernement et présenté comme un outil de lutte contre la fraude à la TVA, ce système devrait ainsi rapporter près de trois milliards d'euros à l'Etat. A titre de comparaison, le manque à gagner annuel lié à la fraude et aux erreurs est estimé entre six et dix milliards d'euros.

Les entreprises devraient aussi y trouver leur compte, assure le VP marketing d'Indy qui voit dans cette réforme l'occasion de *« moderniser ces flux financiers et faire gagner du temps aux entreprises en les aidant à mieux monitorer les flux, notamment la TVA »*. Certains y voient néanmoins un coût supplémentaire, ce qui constitue l'un des principaux motifs de mécontentement. Les entreprises doivent généralement payer quelques dizaines d'euros par mois, alors que le gouvernement avait initialement promis la création d'une plateforme publique gratuite.

Indy a justement développé une solution freemium qui répond à ce besoin, particulièrement marqué chez les indépendants et les structures modestes.

« *L'idée de cette offre gratuite est de pouvoir fournir un socle avec tous les essentiels : facturation électronique, devis, compte bancaire… Des services annexes seront facturés lorsque l'entreprise grandira et aura de nouveaux besoins comme la réalisation des déclarations fiscales, la TVA, l'URSAAF, le bilan comptable…* », développe Adrien Le Roy.

Un engouement mais beaucoup de pédagogie à faire

Le modèle proposé par la fintech lyonnaise, créée en 2016, et qui a levé 40 millions d'euros en série C en 2023, séduit. La société qui a récemment passé le seuil des 500.000 utilisateurs pour l'ensemble des services, indique en compter déjà 300.000 pour sa seule plateforme de facturation électronique. « *Fin mai, seul un million d'entreprises avait choisi une plateforme, fin août nous étions à 4 millions. Les entreprises se préparent pour la rentrée* », confie le VP Marketing qui projette une montée en puissance progressive. Indy révèle d'ailleurs avoir connu son plus grand afflux de nouveaux inscrits en août.

Mais un grand travail de pédagogie reste à faire. « *Il y a encore beaucoup d'incompréhensions sur la façon dont ça va marcher. Nous prenons énormément de temps pour répondre aux questions, organiser des webinars, etc. Plus récemment, et c'est très légitime, des questions sur les sujets cyber sont apparues* . Ce, suite aux cyberattaques de juin et juillet qui ont frappé la DGFiP et qui ont été dévoilées, mi-août.

Indy possède son agrément depuis mars dernier. Si le montant de l'investissement nécessaire pour son développement n'est pas communiqué, Adrien Le Roy évoque un coût de plusieurs millions d'euros qui ont aussi servi à construire une offre complète visant à offrir une solution qui réponde à une grande partie des besoins administratifs des entrepreneurs.

L'entrée en vigueur de cette réforme devrait aussi permettre à la plateforme de se rapprocher de l'objectif qu'elle s'était fixée il y a trois ans, à savoir, atteindre le million d'utilisateurs d'ici à fin 2026. « *Nous sommes en très bonne voie pour l'atteindre* », se montre confiant Adrien Le Roy.

Le calendrier de déploiement se déroulera sur l'année qui vient avec une certaine tolérance. Bercy a, en effet, décidé qu'aucune amende ne serait infligée en cas de retard en 2026. Ensuite, il en coûtera 50 euros par facture avec un plafonnement à 15.000 euros au cours d'une même année civile. LT

TÉLÉCOMS

Chez SFR, la promesse d'emploi jusqu'en 2029 ne dissipe pas l'angoisse sociale

Les échanges avec Bouygues Telecom, Orange et Free ont repris le 2 septembre. Sur 8 000 salariés, plus de 3 000 doivent rejoindre les repreneurs, tandis qu'environ 5 000 resteraient chez SFR SA. La vente, attendue au second semestre 2027, doit encore passer l'examen de l'Autorité de la concurrence.

MARGOT RUAULT

Chez SFR, le volet social agite la rentrée. Après six semaines de pause, les discussions entre les instances représentatives du personnel de l'opérateur et le consortium d'acheteurs (Bouygues, Free et Orange) ont repris ce mercredi 2 septembre. À la suite de la signature d'un protocole d'accord fixant la transaction d'un montant compris entre 20 et 21 milliards d'euros, une information-consultation des CSE s'est ouverte fin juin. C'est Bouygues Telecom qui se charge des négociations, représenté notamment par Jérôme Fréri, le directeur des relations sociales de l'entreprise, après quelques accrochages avec les autres repreneurs cet été, a confié à *La Tribune* un des représentants syndicaux.

À la suite de la signature d'un protocole d'accord fixant la transaction d'un montant compris entre 20 et 21 milliards d'euros, une information-consultation des CSE s'est ouverte fin juin (photo d'illustration). SARAH MEYSSONNIER - REUTERS

Sur les 8 000 collaborateurs, les concurrents de SFR comptent en reprendre plus de 3 000 une fois la vente effectuée. Un peu plus de 500 salariés des points de vente de l'opérateur seront repris. Les 5 000 autres resteront au sein de SFR SA. Si le consortium compte garantir un emploi aux salariés jusqu'à début 2029, les représentants des salariés s'inquiètent, eux, de l'après. « *On a une garantie d'emploi pendant un an après la vente effective, mais après, que se passe-t-il ?* » interroge Olivier Lelong, délégué central CFDT SFR. Une « *bourse de l'emploi* » a été évoquée par les repreneurs. Mais le représentant souligne qu'il sera difficile pour les salariés lésés de retrouver un emploi, étant donné qu'il ne restera plus que trois opérateurs.

Les syndicats estiment également que la garantie d'emploi jusqu'à 2029 est un « *engagement insuffisant* ». La structure de SFR pourrait rester en place au moins 30 mois après le rachat, voire cinq ans selon la CFTC SFR afin d'assurer la migration et la continuité des services.

Saignée des abonnés

D'autres réunions sont prévues tout au long du mois jusqu'au 30 septembre et les syndicats espèrent obtenir des réponses d'ici là. La documentation juridique définitive doit être signée au second semestre 2026.

Mais l'accord devra encore être validé par l'Autorité de la concurrence, ce qui prendra au moins 18 mois. Orange et Bouygues Telecom ont ainsi déjà envoyé des éléments dits de prénotification. Depuis mi-juillet, Iliad (Free) peut également échanger avec l'administration après le renvoi de l'examen du dossier par la Commission européenne.

La vente devrait avoir lieu au second semestre 2027, même si « *il n'y a aucune certitude que cette opération soit réalisée* », indiquait en juin le communiqué de presse du consortium. L'enjeu sera de maintenir l'opérateur à flot pendant la période de transition. Mais les résultats du second trimestre, publiés fin août, ne sont pas réjouissants. Au deuxième trimestre, le chiffre d'affaires a déjà reculé de 8,7 ⁄ . Du côté des abonnés, la saignée est importante : sur le fixe, 89 000 clients ont quitté l'opérateur et 161 000 sur le mobile. Une conséquence directe du contexte de vente, selon Mathieu Cocq, le PDG de SFR.